



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/12/2018

Dossier complet le :

14/01/2019

N° d'enregistrement :

2018-7634

1. Intitulé du projet

Réensablement des plage de Lanton, commune de Lanton

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SAMMARCELLI Michel, Président

RCS / SIRET

2 5 3 3 0 6 4 3 5 0 0 0 1 2

Forme juridique

syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Milieux aquatiques, littoraux et maritimes : 13° Travaux de rechargement de plage Tous travaux de rechargement de plage	Réensablement de plage d'un volume inférieur à 4 500m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de réensablement, par moyens mécaniques, des plages de Lanton, sur la commune de Lanton

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ces travaux est de réensabler les plages de Lanton :

- pour permettre l'accueil et la pratique des activités balnéaires en toute sécurité ; en effet, la largeur de la plage sèche est quasi-inexistante à marée haute,
- pour atteindre la cote de 4.5m CM en haut de plage sur 10m environ ; les travaux, d'une durée maximum de 10 jours se dérouleront en mars.

Les plages de Lanton subissent une dérive littorale d'Ouest vers Est et également l'effet des clapots lors d'un fort vent d'Ouest.

Un levé topographique général de la commune ainsi qu'une visite de terrain ont été réalisés en novembre 2018.

Ils ont permis de mettre en évidence deux secteurs qui sembleraient nécessiter un réensablement :

- entre le port de Fontainevielle et le vieux port de Tausat;
- entre la Berle de Cassy et le port de Cassy

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le sable utilisé pour le réensablement proviendra de la plate forme de stockage du bassin de dessablage de la Leyre, (sable extrait en septembre 2018 et 2019 : autorisation : arrêté n°SEN/2013/10/15-116). Il sera acheminé par la route, dans des camions, déchargé sur la plage et ensuite régalé à l'aide d'une pelle à chenille.

Les travaux nécessiteront l'utilisation simultanée de :

- 6 camions pour le transport de sable sur la route,
- 1 dumper pour le transport du sable sur la plage
- une pelle pour la mise en place du sable.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de rechargement	4 500m ³
Surface des travaux :	16 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de LANTON

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 1° 04' 31" Lat. 44° 43' 14"

Point d'arrivée :

Long. - 1° 03' 49" Lat. 44° 42' 43"

Communes traversées :

Lanton

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II : 720001949 - BASSIN D'ARCACHON
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LANTON
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel marin du Bassin d'Arcachon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques submersion marine prescrit par arrêté préfectoral du 10 novembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans la zone de répartition des eaux n°ZRE 3302 définie par l'arrêté N°E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites : "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (zone de protection spéciale FR 7212018) "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (zone spéciale de conservation FR 7200679)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite un transport des sédiments. L'itinéraire est précisé en annexe. Pour limiter les nuisances en phase travaux, les camions circuleront aux heures autorisées soit de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (soit de jour) Les sédiments provenant de la plate forme seront acheminés par la route : 6 rotations de 6 camions soit 10 jours de travail.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier est susceptible de générer quelques nuisances sonores en raison des activités des engins de chantier. Toutefois celles-ci devront être en de-ça des limites tolérées par la réglementation en vigueur et la gêne sera limitée dans le temps et l'espace. Pour limiter les nuisances en phase travaux, les camions circuleront aux heures autorisées soit de 9h à 12h00 et de 13h30 à 18h (soit de jour)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux est susceptible de générer des vibrations liées aux engins de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts générés par ce projet seront essentiellement liés à la phase travaux et par conséquent limités à la durée du chantier. La zone de réensablement correspond à la plage sèche, par conséquent une zone peu sensible et à faible biodiversité naturelle. Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Évaluation des incidences Natura 2000
Annexe 7 : Localisation des trajets des engins
Annexe 8 : Plan topographique de la plage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Arcachon

le,

27/12/2018

Signature

**SABINE
JEANDENA
ND**

Signature numérique
de SABINE
JEANDENAND
Date : 2018.12.28
16:44:12 +01'00'

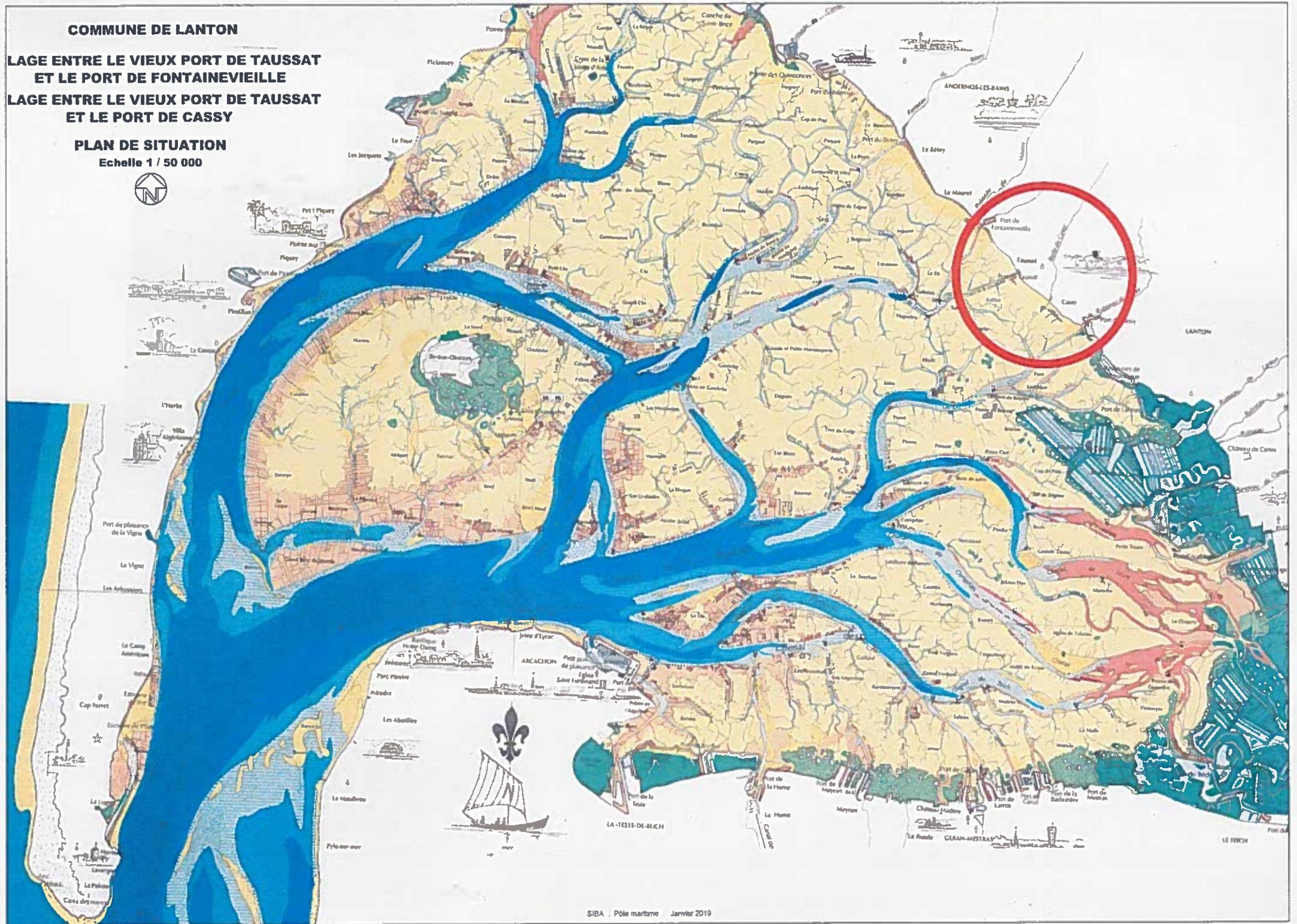
COMMUNE DE LANTON

LAGE ENTRE LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LE PORT DE FONTAINEVIEILLE

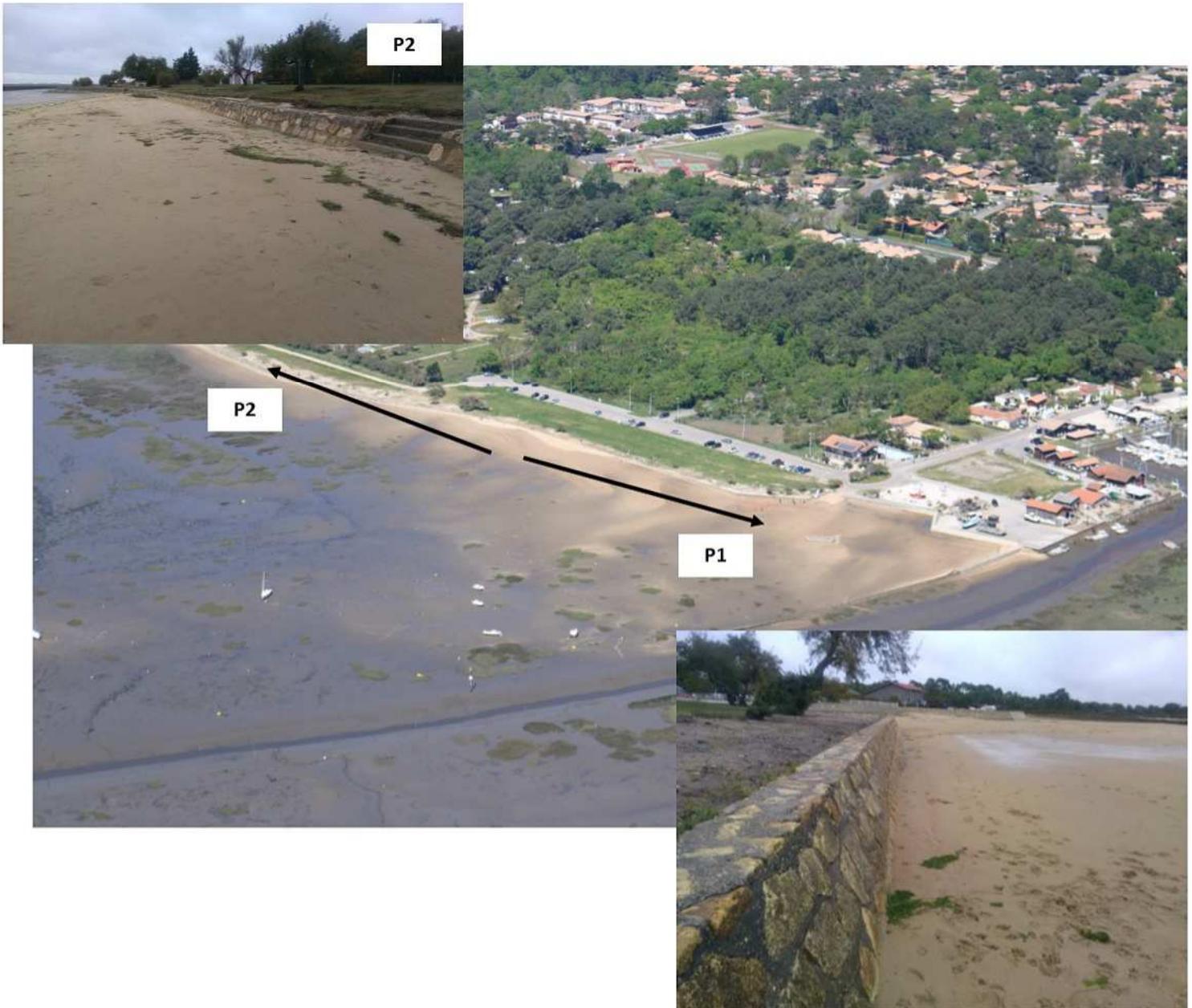
LAGE ENTRE LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LE PORT DE CASSY

PLAN DE SITUATION

Echelle 1 / 50 000



Secteur entre le port de Cassy et la Berle de Cassy



Secteur entre le vieux port de Taussat et le port de Fontainevielle



PORT DE
FONTAINE VIEILLE

ALLEE FONTAINE VIEILLE

ZONE DE
REENSABLEMENT

AVE ALBERT PITRES
VIEUX PORT
DE TAUSSAT

RUE AMELEE GUITTARD

BOULEVARD DE LA PLAGE

ALLEE AMELEE REVELEAU

ANDERIOS LES BAINS

AVENUE DE LA REPUBLIQUE

AVENUE GERARD MINARDO

RUE DU PORT

PORT DE
CASSY

COMMUNE DE LANTON
PLAGE ENTRE
LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LE PORT DE FONTAINE VIEILLE
PLAGE ENTRE
LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LE PORT DE CASSY



SANS ECHELLE



SIBA . Pôle maritime . Octobre 2018

ZONE DE
REENSABLEMENT

COMMUNE DE LANTON
PLAGE ENTRE LE PORT DE FONTAINE VIEILLE
ET LE VIEUX PORT DE TAUSSAT

PROFIL EN TRAVERS TYPE



Echelles

longueurs : 1 / 200

hauteurs : 1 / 200

plan de comparaison : 0.00m

DISTANCES PARTIELLES	7.20	6.00	6.80	5.70	6.00	5.50	5.80	
DISTANCES CUMULEES	7.20	13.20	20.00	25.70	31.70	37.20	43.00	
COTES TN en CM	4.14	4.08	3.69	3.48	3.41	3.37	3.36	3.40
DISTANCES PARTIELLES	10.00	10.00	10.00	10.00				
DISTANCES CUMULEES	0.00	10.00	20.00	30.00				
COTES PROJET	4.50	4.50	4.00	3.50				

**COMMUNE DE LANTON
PLAGE ENTRE LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LE PORT DE CASSY**

PROFIL EN TRAVERS TYPE



Echelles

longueurs : 1 / 200

hauteurs : 1 / 200

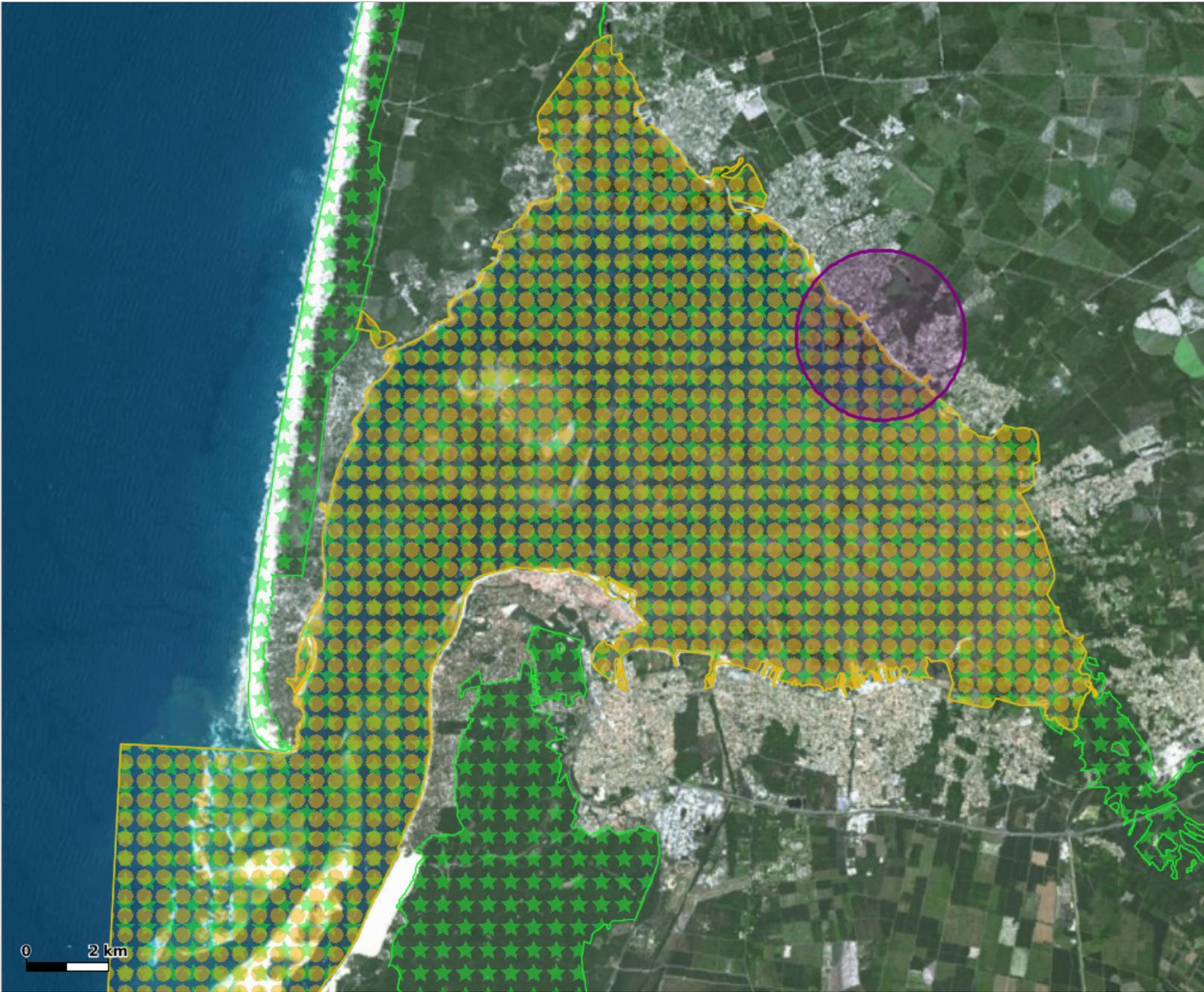
plan de comparaison : 0.00m

DISTANCES PARTIELLES	6.80	5.60	6.60	6.50	6.20	5.60	5.20	
DISTANCES CUMULEES	6.80	12.40	19.00	25.50	31.70	37.30	42.50	
COTES TN en CM	4.50	3.97	3.75	3.61	3.57	3.53	3.46	3.43
DISTANCES PARTIELLES	13.00		21.00					
DISTANCES CUMULEES	0.00	13.00	34.00					
COTES PROJET	4.50	4.00					3.50	

Localisation des sites Natura 2000

Légende

- N2000 - Zones de protection spéciale
- N2000 - Sites d'intérêt communautaire





COMMUNE DE LANTON

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET DE REENSABLEMENT DE PLAGE

DECEMBRE 2018

SIBA

16 allée Corrigan, BP 146 - 33311 ARCACHON CEDEX
Tél. 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75 - commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

1. PREAMBULE :.....	3
2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	3
3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES	4
4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
4.1. Localisation et emprise sur les sites Natura 2000.....	6
4.2. Nature et qualité des matériaux déposés sur le site	6
4.3. Caractéristiques du projet	7
5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	8
5.1. Habitats (cf annexe 4)	8
5.2. Faune	8
5.3. Flore	9
6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT.....	9
6.1. Incidence sur les habitats.....	9
6.2. Incidence sur les espèces	9
7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	10
8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	11
9. ANNEXES.....	12

1.PREAMBULE :

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur les directives européennes « oiseaux » (CE 79/409) et « habitats » (CE 92/43) et repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau des sites dont l'intérêt est de niveau européen et qui seront gérés durablement : le réseau natura 2000 qui comprends les zones de protection spéciales (ZPS Oiseaux) et les zones spéciales de conservation (ZSC Habitats).

Dans le cadre de l'extension de ce réseau au milieu marin, le Bassin d'Arcachon a été proposé comme site d'intérêt communautaire.

En effet, il présente le seul abri au Sud de l'estuaire de la Gironde et rompt avec le linéaire sableux de la côte aquitaine. La présence de la plus grande surface d'herbiers de zostères en Europe concoure à une biodiversité marine importante et à faire du site une zone d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces de l'avifaune marine.

Le Bassin d'Arcachon représente ainsi une zone à forts enjeux environnementaux. La pression anthropique croissante fait partie des causes de destruction des habitats ou des espèces. Leur conservation ou leur restauration doit prendre en compte les paramètres de fréquentation et d'activités humaines, dont les installations classées pour la protection de l'environnement font partie.

2.RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " ».

Le projet de réensablement des plages de la commune de Lanton est soumis à approbation préfectorale. L'examen au cas par cas doit être complété par une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dont le contenu est conforme à l'article R.414-21 du Code de l'Environnement et comporte :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé.

2. Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

A. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2. que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

- B. Lorsque, malgré les mesures prévues au A, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :
- ✓ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux II ou III de l'article L.414-4;
 - ✓ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au I ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- C. Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :
- ✓ Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
 - ✓ Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;
 - ✓ Les mesures de suivi envisagées ;
 - ✓ Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

Zone de protection spéciale (ZPS) FR7212018 « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin »

La Zone de Protection Spéciale « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », FR7212018, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta, très favorables à l'avifaune.

Le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine. La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugek. Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

La composition du site « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » est la suivante :

→ Mer, bras de mer : 100 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares entièrement inclus dans la partie maritime du département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 1).

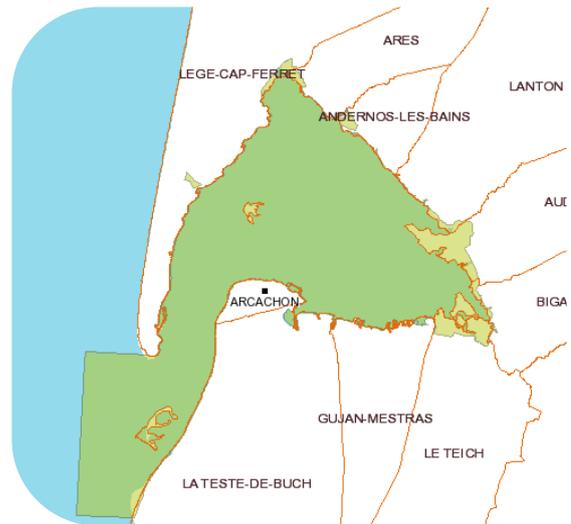


Figure 1 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

Site d'intérêt communautaire (SIC) Natura 2000 FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret »

Le Site d'Intérêt Communautaire « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret », FR7200679, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta.

Le site présente des recouvrements d'habitats :

- L'habitat 1130 "Estuaire" couvre 1,40 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » inclus dans l'habitat 1130 couvre 0,23 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1150 « Lagunes côtières » couvre 68,47 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 inclus dans l'habitat 1150 couvre 41,81% de la superficie du site ;
- L'habitat 1110 « Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine » inclus dans l'habitat 1150 couvre 21,54% de la superficie du site ;
- L'habitat 1210 « Végétation annuelle des laisses de mer » couvre 2% de la superficie du site.

La composition du site « bassin d'Arcachon et Cap Ferret » est la suivante :

- Mer, Bras de Mer : 75 % ;
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 5 % ;
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 11 % ;
- Dunes, Plages de sables, Machair : 2 % ;
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2 % ;
- Forêts caducifoliées : 2 % ;
- Forêts de résineux : 2 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares ; il est situé en totalité dans le département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de – 5 m, avec des variations entre – 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (**Figure 2**).

Figure 2 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

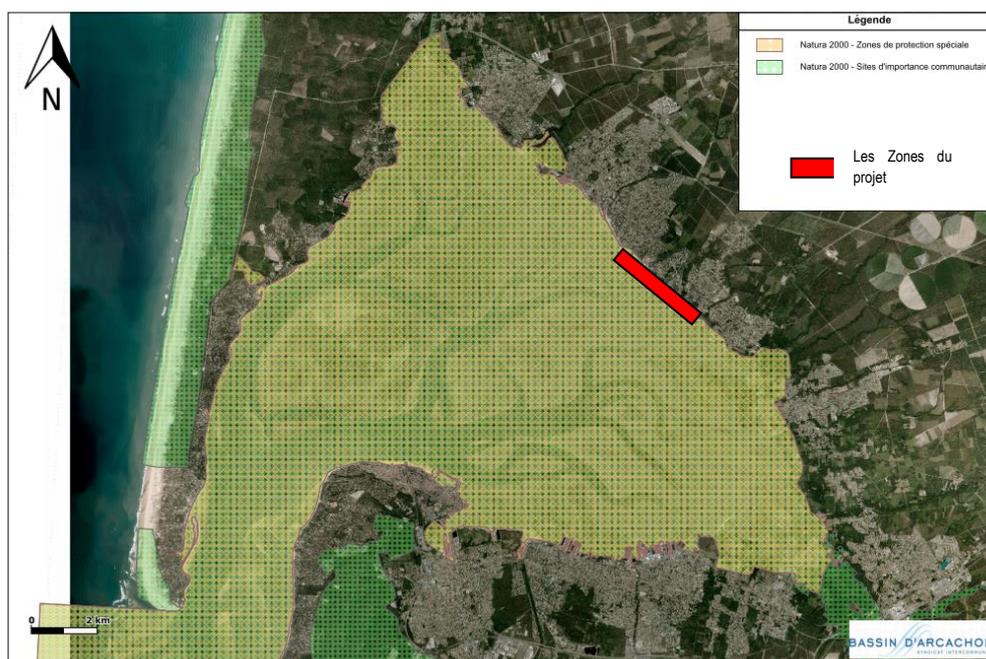


4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

4.1. LOCALISATION ET EMPRISE SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de réensablement des plages de Laton concerne directement une zone de protection spéciale : « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin ».

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000



4.2. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX DEPOSES SUR LE SITE

Les sédiments sableux (analyses granulométriques en annexes 2) proviennent du bassin de dessablage de la Leyre (situé sur la commune de Biganos). Ce sable a été extrait en septembre 2017 et 2018 (autorisation : arrêté préfectoral n°SEN/2013/10/15-116) et mis en dépôt à proximité sur une plate forme dédiée à cet effet.

Les sables de la Leyre sont des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 744µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sables des plages de Lanton sont également des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) m. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sédiments qui vont être déposés sur les plages de Lanton sont légèrement plus grossiers que les sédiments in-situ, ils auront donc une meilleure tenue sans conséquence négative sur la dynamique sédimentaire de la plage.

4.3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les plages de Lanton nécessitent un réensablement car elles subissent une dérive littorale d'Ouest vers Est et également l'effet des clapots lors d'un fort vent d'Ouest.

L'objectif de ces travaux est de réensabler les plages de Lanton :

- pour permettre l'accueil et la pratique des activités balnéaires en toute sécurité ; en effet, la largeur de la plage sèche est quasi-inexistante à marée haute,

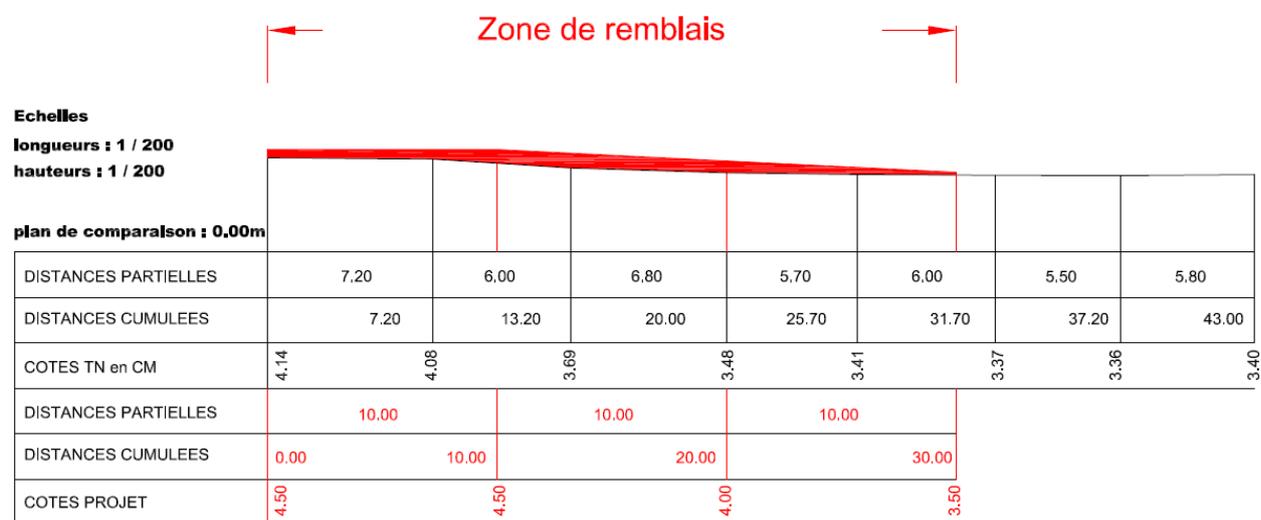
- l'objectif est d'atteindre la cote de 4.5m CM en haut de plage sur 10m environ ; les travaux, d'une durée maximum de 10 jours se dérouleront en mars.

Un levé topographique général de la commune ainsi qu'une visite de terrain ont été réalisés en novembre 2018.

Ils ont permis de mettre en évidence deux secteurs qui sembleraient nécessiter un réensablement :

- entre le port de Fontainevielle et le vieux port de Taussat;
- entre la Berle de Cassy et le port de

Le sédiment sera transporté par camion depuis la plate forme de Biganos jusqu'aux plages concernées pour ensuite être régalé sur la plage à l'aide d'un chargeur.



Profil type de la plage après réensablement

5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

5.1. HABITATS (CF ANNEXE 4)

Les zones de travaux correspondent à des sables de haut de plage à Talitres (façade atlantique) [1140-1] [EUNIS-A 2.5]. Cet habitat occupe la zone de la haute plage, constituée de sables fins qui ne sont humectés que par les embruns. Il s'agit ici d'un sable sec fluide, soumis à l'action éolienne. La laisse de mer y est alimentée par des matières organiques d'origines diverses : végétaux d'origine marine (algues, zostères...) ou terrestres (branches, phanérogames) ainsi que divers objets de type macrodéchets.

La plage se poursuit par une slikke en mer à marées (façade atlantique) [1130-1] [EUNIS A 2.7]. L'habitat s'étend des limites supérieures des pleines mers de mortes-eaux (0 m) jusqu'aux limites inférieures des basses mers de vives-eaux (étage médiolittoral). Il présente un substrat allant des sables vaseux aux vases sableuses. Il s'agit d'un milieu généralement à faible diversité biologique mais utilisé comme aire de nourrissage par des oiseaux à basse mer et par des juvéniles de poissons (plats notamment) à marée haute.

Selon H. Blanchet (2004), cet habitat est caractérisé au niveau du Bassin d'Arcachon par une faible biodiversité. La richesse spécifique de ce milieu est d'environ 10 espèces malgré une abondance moyenne d'environ 2000 individus par mètre carré. Celui-ci est dominé à 80% par un bivalve l'*Hydrobia ulvae* mais il se caractérise aussi par la présence de plusieurs espèces d'annélides polychètes et notamment *Arenicola marina* (voir cartographie des peuplements intertidaux et subtidaux, annexe 5).

On notera l'absence d'herbier de *zostera noltei* à proximité des zones de travaux.

5.2. FAUNE

Un inventaire de l'avifaune (liste d'espèces et distribution) a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur l'ensemble du littoral de la commune d'Andernos-les-Bains et Lanton.

Les principales espèces rencontrées sur les zones asséchantes à marée basse sont :

- Pour les limicoles :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Natura 2000	Code
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Annexe II	A149
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Annexe II	A162
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Annexe II	A152
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Annexe II	A158
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Annexe II	A141

- Pour les anatidés :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Natura 2000	Code
Bernache cravant	<i>Brenta bernicla</i>	Annexe II	A046
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Annexe II	A050
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Annexe II	A036
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Annexe II	A048

Le littoral de la commune de Lanton ne comporte pas de zones pouvant être considérées comme des zones ayant de forts enjeux pour l'accueil des limicoles migrateurs ou hivernant ; ou pour les anatidés.

D'une manière générale, les oiseaux utilisent ces zones comme zones d'alimentation à marée basse. A marée haute, ils se réfugient sur les prés salés.

La période où les limicoles, les bernaches cravants, les Tadornes de Belon et les Canards siffleurs sont présents en effectifs importants s'étale du mois de novembre au mois de mars, avec un pic de présence en décembre et janvier.

Seuls les cygnes tuberculés fréquentent le littoral en été.

5.3. FLORE

Aucune espèce végétale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux. En particulier les herbiers de zostères se trouvent éloignés des zones de travaux. (cf annexe 6)

6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT

6.1. INCIDENCE SUR LES HABITATS

Sur les zones de travaux il va y avoir recouvrement de l'habitat. Cependant seule la plage sèche (sables des hauts de plage à Talitres 1140-1) est concernée par ce recouvrement. Cette plage fait régulièrement l'objet de nettoyages mécaniques, elle est donc fortement artificialisée avec un habitat dégradé. Du fait d'une granulométrie similaire du sable utilisé pour le rechargement, l'habitat ne sera pas modifié ce qui permettra une recolonisation rapide par la faune benthique associée.

Il n'y a pas d'herbier de Zostère à proximité immédiate de la zone des travaux (voir cartographie des herbiers de Zostères annexe 6).

6.2. INCIDENCE SUR LES ESPECES

Le bruit provoqué par les engins mécaniques peut avoir une incidence temporaire de dérangement des oiseaux limicoles. Cependant ils pourront conserver une distance de fuite et se reporter sur les aires de nourrissage et de refuges situées à proximité des zones de travaux.

7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

Il n'y a pas d'incidence significative du projet, il n'est donc pas prévu de mesure spécifique visant à supprimer, suivre ou accompagner le projet vis-à-vis du site Natura 2000.

8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

L'évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 s'est appuyée sur les données et ouvrages suivant :

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX – AQUITAINE (2011) – « Pré-diagnostic des enjeux avifaune sur la commune d'Andernos-les-Bains et Lanton ».

Service Maritime et de Navigation de la Gironde (2001) – Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon. Influence de modifications morphologiques sur la courantologie et la sédimentologie du Bassin d'Arcachon.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) - Evaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004) – cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 2 Habitats côtiers

9. ANNEXES

Annexe 1 : Plan projet de réensablement des plages d'Andernos les Bains 2016	13
Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments de la plate forme de dessablage de la Leyre	14
Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments des plages d'Andernos les Bains	15
Annexe 4 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux	16
Annexe 5 : Cartographie des habitats benthiques intertidaux et subtidaux à proximité de la zone des travaux	17
Annexe 6 : Cartographie des herbiers de Zostère	18
Annexe 7 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon	19



Annexe 1 : Plan projet de réensablement des plages de Lanton

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960

N° de série: UK 010445

Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 417358-1
 Matériau : Sédiments
 Nom de fichier résultats : 417358-1 VL MOYENNE<C>
 Numéro de lot : Sans objet
 Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
 Date et heure de la mesure : mardi 23 février 2016 11:06:45
 Masse utilisée pour les mesures : 5.732 g
 Opérateur : PDD

Résultats:

Diamètre médian : 743.53784Microns
 Diamètre moyen : 761.70587Microns
 CV du D(v,0.1) : 1.1641(%)
 CV du D(v,0.5) : 1.2730(%)
 CV du D(v,0.9) : 2.2217(%)
 Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
 Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
 Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

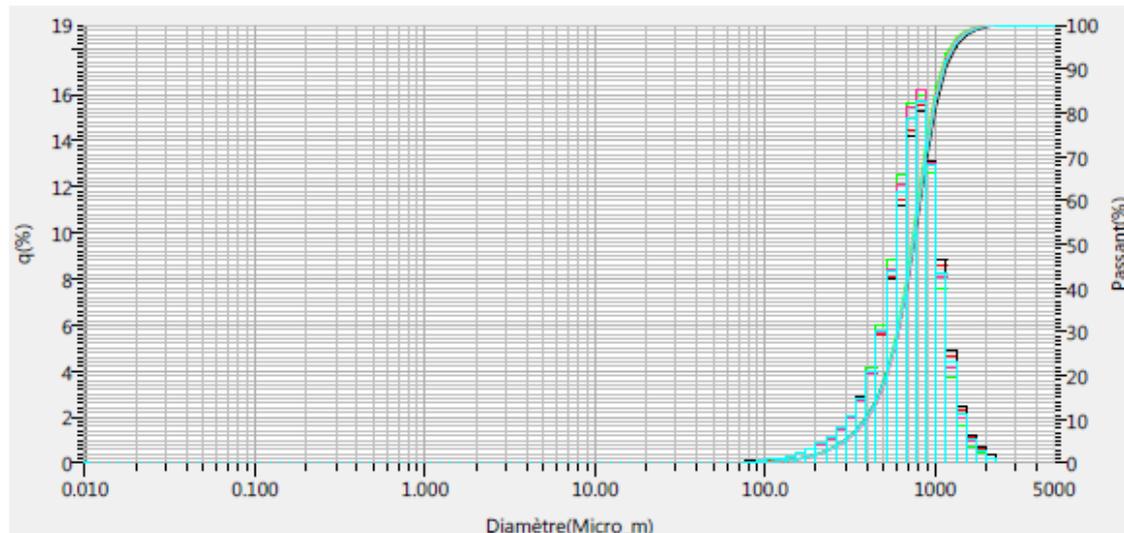
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
 Transmission(R) : 87.3 (%)
 Transmission(B) : 87.4 (%)
 Indice réfraction(R) : 417358-1
 [1.48-0.05(1.480 - 0.050i),water(1.333)]
 Base de distribution : Volume
 Ultra-sons : 00:10 (7)
 Vitesse circulation : 10
 Vitesse agitation : 7
 Volume de solvant : 250 ml
 Solvant : eau
 Agent Dispersant (AD) : Sans objet
 Chemin optique : 450 mm
 Concentration AD : Sans objet
 pH : Sans objet
 Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
- L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
417358-1 VL ESSAI 01 MESURE 01		771.69403Microns	390.17181Microns	750.66980Microns	1151.67920Microns
417358-1 VL ESSAI 01 MESURE 02		741.44946Microns	387.05048Microns	728.93176Microns	1096.97241Microns
417358-1 VL ESSAI 02 MESURE 01		775.27374Microns	388.85248Microns	753.27509Microns	1160.49597Microns
417358-1 VL ESSAI 02 MESURE 02		758.40564Microns	398.89355Microns	742.89526Microns	1121.57678Microns
417358-1 VL MOYENNE		761.70587Microns	391.59045Microns	743.53784Microns	1133.83459Microns

Annexe 2 : Analyse granulométrique des sédiments de la plate forme de dessablage de la Leyre

Analyse de la distribution granulométrique par diffraction laser



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

Appareil: Granulomètre HORIBA LA-960

N° de série: UK 010445

Version logiciel: HORIBA LA960 for windows [Voie liquide] Ver2.20

Informations sur l'échantillon:

Référence échantillon : 417359-1
Matériau : Sédiments
Nom de fichier résultats : 417359-1 VL moyenne<C>
Numéro de lot : Sans objet
Source : SYNDICAT INTERCOM. DU BASSIN
Date et heure de la mesure : mardi 23 février 2016 11:23:12
Masse utilisée pour les mesures : 4.983 g
Opérateur : PDD

Résultats:

Diamètre médian : 506.98700Microns
Diamètre moyen : 549.13684Microns
CV du D(v,0.1) : 0.2580(%)
CV du D(v,0.5) : 0.3653(%)
CV du D(v,0.9) : 0.9946(%)
Fraction < 2 µm (% vol.) : 0
Fraction 2 à 63 µm (% vol.) : 0
Fraction > 63 µm (% vol.) : 100

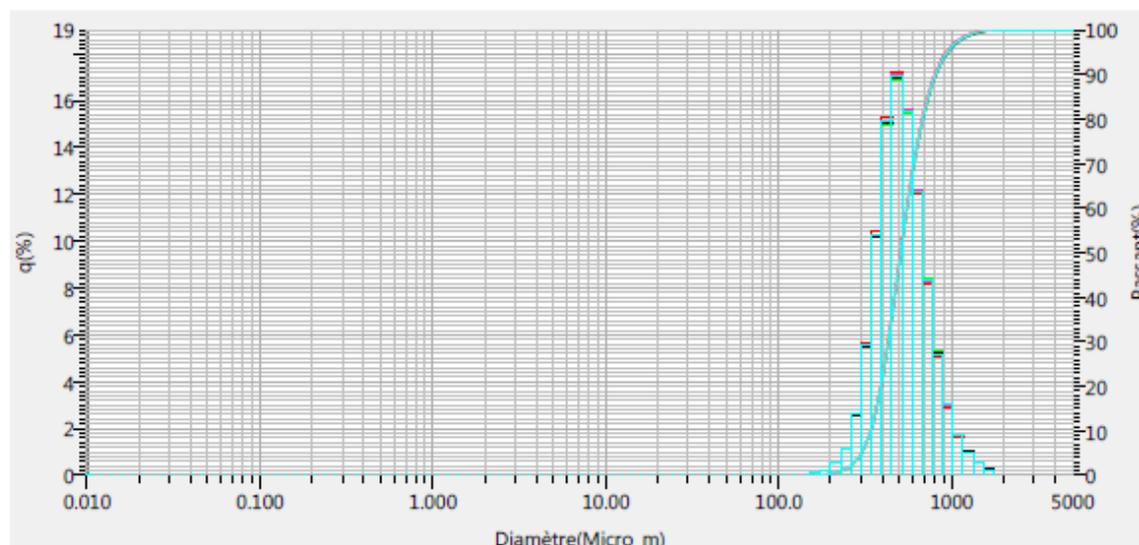
Conditions opératoires:

Voie utilisée : Voie liquide
Transmission(R) : 85.3 (%)
Transmission(B) : 85.8 (%)
Indice réfraction(R) : 417358-1
[1.48-0.05(1.480 - 0.050i),water(1.333)]
Base de distribution : Volume
Ultra-sons : 00:10 (7)
Vitesse circulation : 10
Vitesse agitation : 7
Volume de solvant : 250 ml
Solvant : eau
Agent Dispersant (AD) : Sans objet
Chemin optique : 450 mm
Concentration AD : Sans objet
pH : Sans objet
Modèle optique : Théorie de Mie

Commentaires:

- La donnée "passant(%)" correspond à la distribution cumulée de l'échantillon.
- L'alignement est effectué automatiquement avant chaque mesure.

Courbe de distribution granulométrique:



Légende:

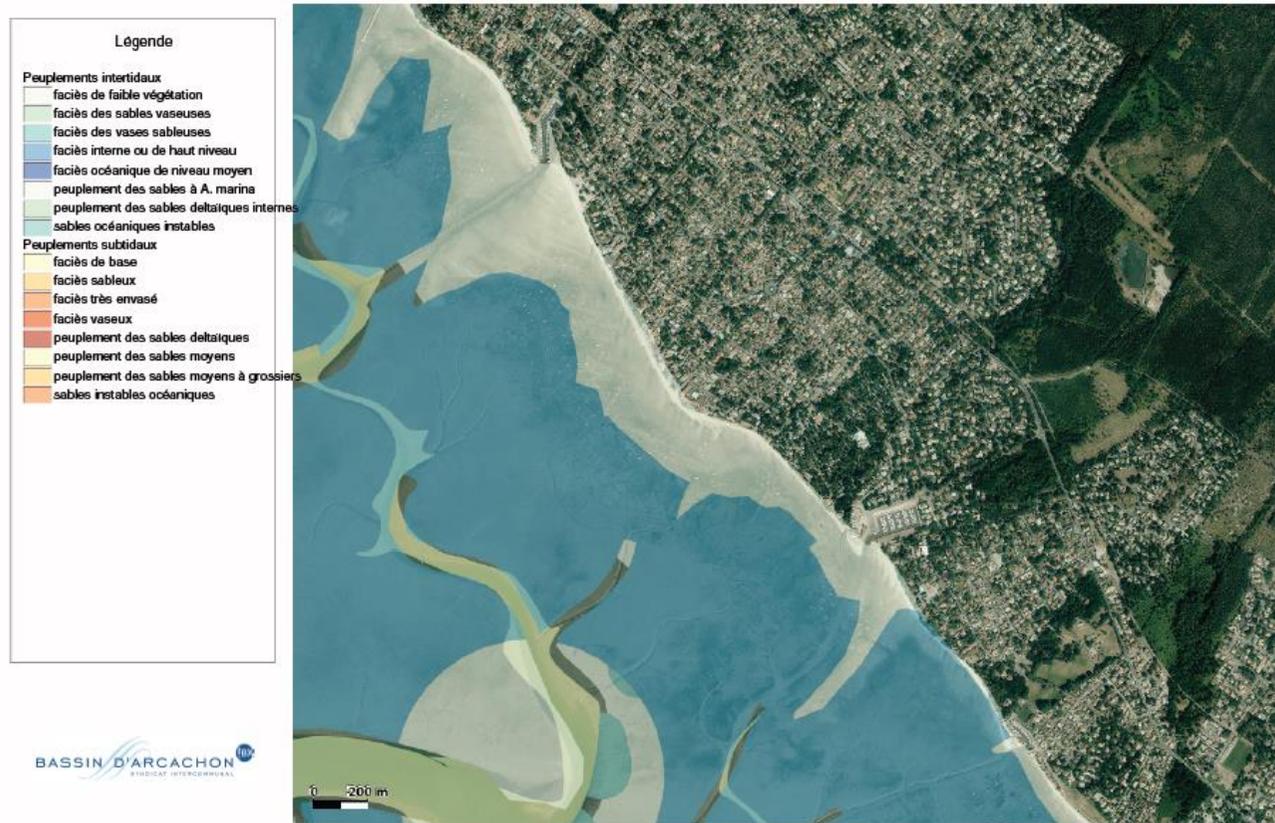
Nom des données	Type de graphe	Diamètre moyen	D(v,0.1)	D(v,0.5)	D(v,0.9)
417359-1 VL ESSAI 01 MESURE 01		544.17957Microns	341.98764Microns	504.19006Microns	798.19965Microns
417359-1 VL ESSAI 01 MESURE 02		552.47638Microns	343.33737Microns	508.70859Microns	817.09302Microns
417359-1 VL ESSAI 02 MESURE 01		552.81360Microns	344.47449Microns	508.62677Microns	816.95081Microns
417359-1 VL ESSAI 02 MESURE 02		547.07776Microns	343.04834Microns	506.48932Microns	805.20758Microns
417359-1 VL moyenne		549.13684Microns	343.25876Microns	506.98700Microns	809.45667Microns

Annexe 3 : Analyse granulométrique des sédiments des plages du nord Bassin

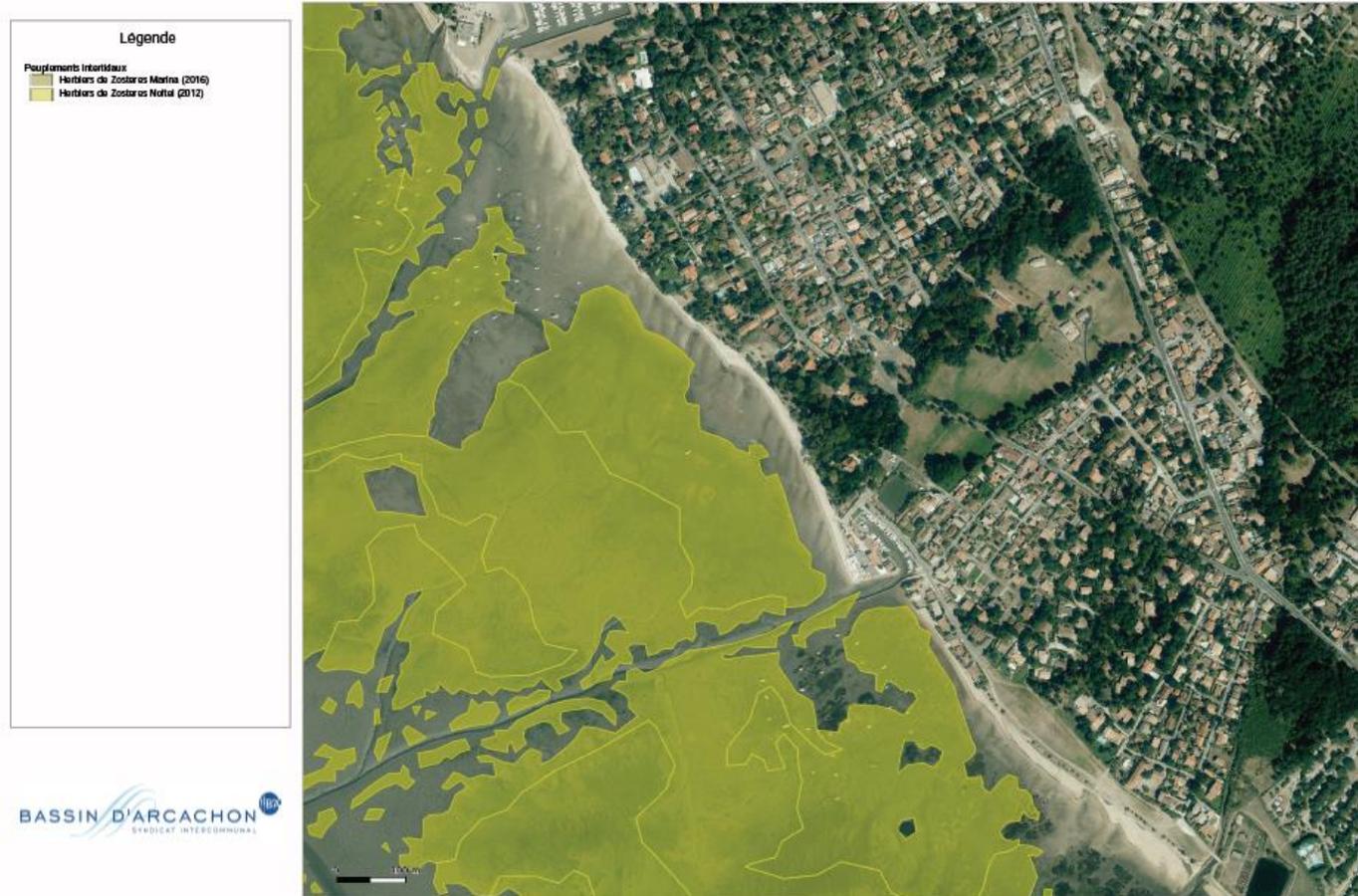
Cartographie des habitats Natura 2000



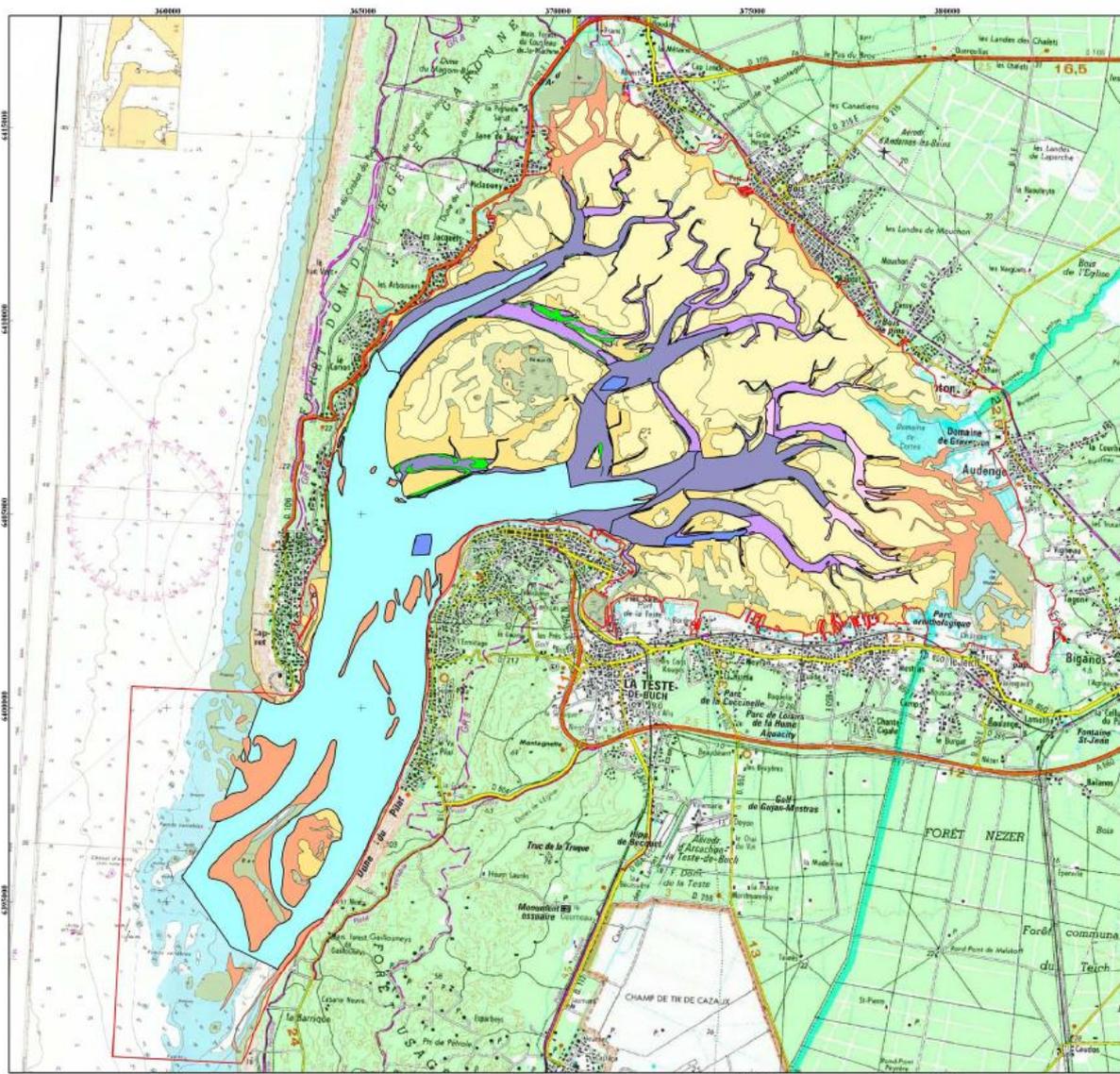
Annexe 4 : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux



Annexe 5 : Cartographie des habitats benthiques intertidaux et subtidaux à proximité de la zone des travaux



Annexe 6 : Cartographie des herbiers de Zostère



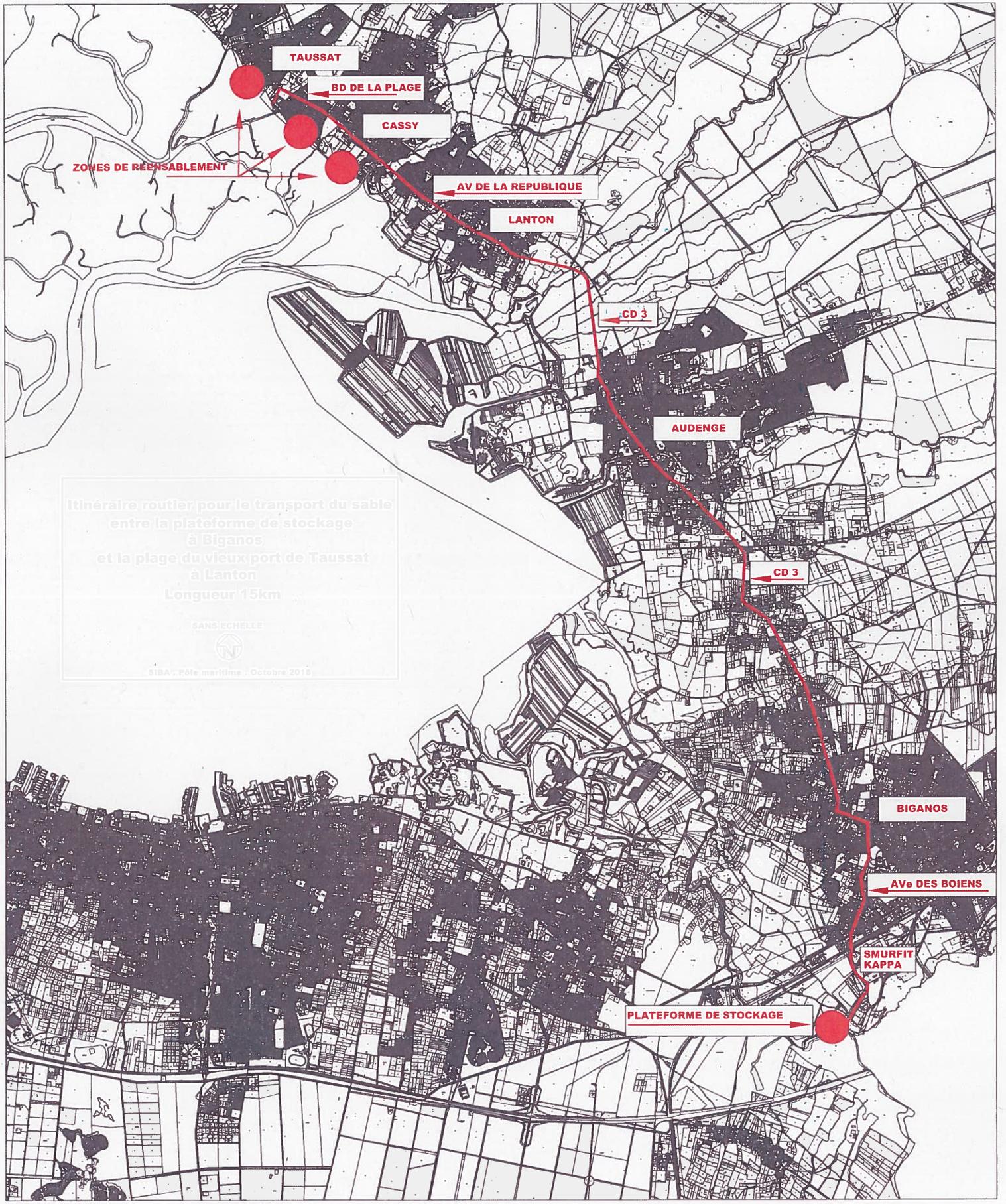
- SIC FR7200679 BASSIN D'ARCACHON ET CAP FERRET
- Barren_or_amphipod_dominated_mobile_sand_shores - A2.22
- Polychaete/bivalve_dominated_muddy_sand_shores - A2.24
- Seagrass_bed_on_littoral_sediments - A2.61
- Infralittoral_fine_sand - A5.23
- Infralittoral_mixed_sediments - A5.43
- Infralittoral_muddy_sand - A5.24
- Sublittoral_mud_in_variable_salinity - A5.32
- Sublittoral_sand_in_variable_salinity - A5.22
- Sublittoral_seagrass_beds - A5.53



Système de coordonnées :
Lambert 93 /RGF 93
Source : DALLOYAU S. et al.; IFREMER, 2009 ;
BLANCHETH, 2010
IGN Top 100
© IGN-SHOM 2007
© Copyright 2010 SHOM6786.
Réalisé avec l'autorisation du service
hydrographique et océanographique de la

CREOCEAN-2010-1-10007-T

Annexe 7 : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon



Itinéraire routier pour le transport du sable
entre la plateforme de stockage
à Biganos
et la plage du vieux port de Taussat
à Lanton
Longueur 15km

SANS ECHELLE

SIBA - Pôle maritime - Octobre 2018

TAUSSAT

BD DE LA PLAGE

CASSY

AV DE LA REPUBLIQUE

LANTON

CD 3

AUDENGE

CD 3

BIGANOS

AVE DES BOIENS

SMURFIT
KAPPA

PLATEFORME DE STOCKAGE

ZONES DE RÉENSABLEMENT



**COMMUNE DE LANTON
PLAGE ENTRE
LE PORT DE CASSY
ET LA BERLE DE CASSY**

**LEVE TOPOGRAPHIQUE
NOVEMBRE 2018**



ECHELLE 1/2500



SIBA . Pôle maritime . Novembre 2018

**— 4.50m CM
— 4.00m CM
— 3.50m CM**

VIEUX PORT
DE TAUSSAT

N= 6410.125

E= 378.000

E= 378.125

E= 378.250

E= 378.375

N= 6410.000

E= 377.750

E= 377.875

N= 6409.875

N= 6409.750

E= 378.250

E= 378.375

COMMUNE DE LANTON
PLAGE ENTRE
LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LA BERLE DE CASSY

LEVE TOPOGRAPHIQUE
Novembre 2018



ECHELLE 1/2500



SIBA . Pôle maritime . Novembre 2018

- 4.50m CM
- 4.00m CM
- 3.50m CM

LA BERLE DE CASSY

PORT DE
FONTAINE VIEILLE

-N= 6410.900

E= 377.500

E= 377.600

E= 377.700

E= 377.800

-N= 6410.800

-N= 6410.700

-N= 6410.600

-N= 6410.500

-N= 6410.400

E= 377.300

E= 377.400

COMMUNE DE LANTON
PLAGE ENTRE
LE VIEUX PORT DE TAUSSAT
ET LE PORT DE FONTAINE VIEILLE

LEVE TOPOGRAPHIQUE
NOVEMBRE 2018



ECHELLE 1/2500



SIBA . Pôle maritime . Novembre 2018

+ N= 6410.300

- 5.00m CM
- 4.50m CM
- 4.00m CM
- 3.50m CM

+ N= 6410.200

VIEUX PORT
DE TAUSSAT